



United Nations  
Educational, Scientific and  
Cultural Organization

Organisation  
des Nations Unies  
pour l'éducation,  
la science et la culture

Organización  
de las Naciones Unidas  
para la Educación,  
la Ciencia y la Cultura

Организация  
Объединенных Наций по  
вопросам образования,  
науки и культуры

منظمة الأمم المتحدة  
للتربية والعلم والثقافة

联合国教育、  
科学及文化组织

**Discours de la Directrice générale de l'UNESCO,  
Irina Bokova,  
à l'occasion des 40 ans de la Convention de 1970**

**UNESCO, le 15 mars 2011**

Messieurs les Ministres,  
Excellences,  
Mesdames et Messieurs,

C'est un honneur de pouvoir vous accueillir si nombreux aujourd'hui à l'UNESCO, et d'ouvrir ces deux jours de débats pour les quarante ans de la Convention de 1970.

Je voudrais commencer par remercier tous nos partenaires pour cet événement, et en particulier l'Office fédéral de la Culture de la Suisse, la Fondation Banque de Sicile, le gouvernement du Mexique, la société Dev.Tv et l'association VMF-Patrimoine historique pour leur soutien.

Notre diversité est un signe : pour lutter contre le trafic illicite des œuvres d'art, nous avons besoin du concours de tous.

Ce quarantième anniversaire intervient à l'heure où des institutions culturelles et des sites d'importance mondiale sont de plus en plus fréquemment mis en péril.

Nous venons de commémorer la destruction tragique des Bouddhas de Bamiyan, en Afghanistan, il y a 10 ans.

Le musée de Bagdad, l'un des plus riches du monde, a subi une hémorragie de 15000 objets. Plus de la moitié n'a pas été retrouvée.

Aujourd'hui les creusets de civilisations au Proche et Moyen Orient sont également menacés. Loin des caméras, des criminels s'affairent dans les musées abandonnés. Ils mènent des fouilles sauvages sur les sites archéologiques désertés.

Suite aux événements survenus en Egypte, j'ai lancé un appel solennel à la vigilance de la part des autorités nationales et internationales, ainsi que des marchands d'art et des collectionneurs.

Ceux qui sont les premières victimes de ce trafic ne s'y trompent pas : pendant les manifestations du Caire, des centaines de personnes ont formé spontanément une chaîne humaine afin de protéger le musée face aux pilleurs. Ce geste est la meilleure preuve de la prise de conscience par les égyptiens de l'importance de leur patrimoine.

Depuis 65 ans l'UNESCO mène la lutte contre ces pillages, et je le dis clairement devant cette assemblée : l'UNESCO continuera de peser de tout son poids pour endiguer ce fléau.

La Convention de 1970 est le premier instrument juridique d'application mondiale dédié à la lutte contre le trafic illicite de biens culturels en temps de paix. Elle incarne la raison d'être de l'UNESCO et son importance n'a jamais été aussi évidente.

En 40 ans, d'immenses progrès ont été réalisés. Cet instrument normatif compte aujourd'hui 120 Etats parties, il a été complété depuis sa création par une série d'outils techniques et juridiques.

Aujourd'hui l'essentiel des règles existe. L'enjeu consiste à nous assurer qu'elles soient mieux connues, plus vigoureusement appliquées, et qu'elles soient effectivement respectées.

Le marché de l'art explose. Internet a révolutionné le commerce, il a permis d'accélérer la vitesse des échanges.

Certains objets revendus sur le marché noir, en particulier les pièces archéologiques et religieuses, atteignent des sommes fantastiques.

Le trafic des objets culturels est étroitement lié aux autres trafics criminels, celui de la drogue et des armes.

J'entends que l'Organisation que je dirige se donne davantage les moyens de combattre ce fléau mondial, aidée par ses Etats membres et ses partenaires publics, et je veux mentionner ici en particulier les Etats-Unis, la Grèce, l'Italie, Monaco, la République de Corée et la Suisse, mais aussi de ses partenaires privés, sans jamais décourager le marché légal.

L'UNESCO encourage sans réserve les échanges, le dialogue des cultures, la circulation de ces objets. Les sites et les monuments, les œuvres d'art, les antiquités et les objets archéologiques sont des moyens incomparables de construction de l'identité des peuples et de connaissance mutuelle. Ce commerce témoigne de la vitalité et de l'importance de la diversité culturelle.

Mais le vol, le pillage, le trafic illicite sont une négation pure et simple des peuples. Ils ravalent l'histoire au rang de marchandise. Ils portent un préjudice grave, souvent irréversible, à la mémoire collective, à la cohésion sociale, à l'enrichissement mutuel.

L'UNESCO est prête à poursuivre une tâche loin d'être achevée, par le financement de nouveaux projets, par la formation des professionnels, par la sensibilisation du grand public.

J'en appelle à tous les Etats afin qu'ils continuent à joindre leurs efforts pour accroître le nombre de ratifications et permettre à la Convention de 1970, et aux instruments qui y sont associés, une pleine efficacité. La Convention était un instrument novateur il y a 40 ans, elle doit le rester aujourd'hui.

La lutte contre ce trafic est une responsabilité collective, chacun doit assumer la part qui lui revient. L'UNESCO assumera totalement la sienne, qui est grande, je le sais.

Merci de votre attention et de votre présence aujourd'hui et bienvenue à l'UNESCO !